

Pour venir en aide aux victimes de violence conjugale

AZITA KHORSHIDI et VERONICA SERRANO

Il est très important d'analyser les problèmes liés à la violence conjugale du point de vue de la santé mentale, car son ampleur et sa gravité peuvent causer des dommages physiques et psychologiques aux femmes et même à leurs enfants, car ceux-ci peuvent également souffrir de dépression, d'anxiété et de troubles de comportement à cause de ce problème familial.

La violence conjugale est considérée comme un moyen d'exercer une domination sur une personne ou de la placer dans une position d'infériorité. Cette violence au sein du couple peut se manifester de différentes façons. D'abord, la violence peut être physique et elle comprend des blessures de toutes sortes, comme des brûlures, des pincements et des rapports sexuels forcés. En second lieu, la violence peut être verbale et elle se manifeste par des insultes, des menaces, du chantage ou des critiques. Finalement, le harcèlement psychologique, est une autre forme de violence conjugale basée sur l'humiliation subie par une personne au point de la déstabiliser psychiquement, ce qui peut mener à la détérioration de la santé, à des problèmes de sommeil, au manque de concentration et, surtout, au stress.

Au Québec, les données policières montrent que les femmes sont majoritaires parmi les victimes d'infractions commises dans un contexte conjugal (80 %), leur nombre s'établissant à 15 790 comparativement à 3 941 pour les hommes.

Les ressources d'aide que les victimes peuvent trouver en premier plan sont les amis, un membre de la famille ou un voisin comme

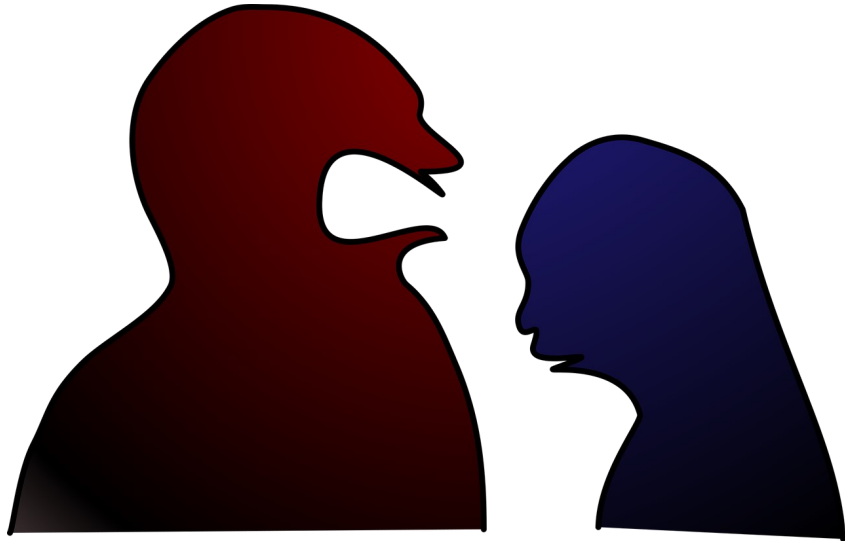


PHOTO : Pixabay

réseau primaire. Mais elles peuvent aussi se tourner vers les ressources institutionnelles (centres hospitaliers, la police, les centres communautaires ou les ressources juridiques) où elles peuvent recevoir une aide personnalisée qui se développe dans un climat de respect et de confiance, car ces victimes ont besoin d'être écoutées et d'être protégées.

Il existe une politique d'intervention par le gouvernement du Québec en matière de violence conjugale qui aide les femmes agressées par leur partenaire. Il faut souligner que les professionnels de la santé ont une lourde responsabilité pour que les victimes reçoivent l'assistance nécessaire en matière d'intervention. Il existe plusieurs centres d'aide comme *l'Arrêt-Source*, une maison d'hébergement pour jeunes femmes en difficulté de 18 à 30 ans, qui offre un programme d'intervention adapté, un accompagnement personnalisé et un service de post-hébergement

après un séjour à l'Arrêt-Source. Le centre *SOS violence conjugale* offre des services d'accueil, d'évaluation, d'information, de sensibilisation, de soutien 24 h sur 24 – sept jours sur sept aux victimes de violence conjugale, et ces services sont gratuits, anonymes et confidentiels.

Finalement, on peut en conclure que la violence conjugale est une réalité préoccupante qui touche les femmes, mais aussi les hommes. Malheureusement, avec les années, ce phénomène a pris de l'ampleur, c'est pourquoi des organismes et des centres ont été créés dans différentes régions du Québec afin de venir en aide aux victimes. Il serait souhaitable que cette forme de violence diminue grâce à toutes les ressources qui existent et aux intervenants qui sont formés pour intervenir dans une telle situation.